



ASSOCIATION ISATIS
LA MAISON DES POETES

73-77, rue Louis Girard
92240 Malakoff

☎ : 01.58.04.90.50

✉ : 01.58.04.90.51

lespoetes@isatis.asso.fr

LIVRET D'ACCUEIL

EHPAD - La Maison des Poètes
Votre Etablissement à Malakoff

Le présent livret d'accueil est établi conformément :
- à la loi du 24 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale
- à l'article L311-4 du code de l'action sociale et des Familles

BIENVENUE

« Vous venez de franchir un nouveau pas :

*En intégrant La Maison des Poètes,
vous arrivez dans une nouvelle demeure.*

*Vous êtes un membre de la
famille d'un résident*

Soyez les bienvenus

Notre établissement est géré par L'Association Isatis, association à but non lucratif. La direction de l'établissement, le personnel et les différents intervenants.... chacun fera de son mieux pour faciliter votre intégration et rendre agréable votre séjour.

Ce livret vous permettra de vous familiariser avec notre établissement, conçu pour être un lieu de vie et de soins mais surtout un vrai cadre de vie pour ses résidents. Vous y trouverez les informations pratiques utiles à votre séjour.

Si vous le pouvez, soyez et restez les acteurs de votre nouvelle vie : participez aux activités ludiques ou culturelles, promenez-vous dans notre jardin, participez aux commissions, proposez, ... »

Nos Missions

La Maison des Poètes est un Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) associatif ouvert en février 2000.

L'hébergement proposé permet donc de bénéficier d'installations collectives confortables, conviviales, privilégiant l'environnement et les libertés individuelles pour préserver au maximum l'autonomie, et ce, grâce au travail d'une équipe professionnelle et compétente complétée par des intervenants libéraux.

L'établissement a vu augmenter la moyenne d'âge et la dépendance de ses usagers. C'est pourquoi l'association et la direction de l'établissement ont signé avec les autorités de tutelles une convention tripartite permettant, entre autres, une médicalisation plus importante de ses services. Signée en 2002 celle-ci permet de mieux accompagner les résidents concernés.

L'équipe de La Maison des Poètes accueille 72 personnes avec une moyenne d'âge de 86 ans. Pour l'ensemble des professionnels de l'établissement, le bien-être et l'accompagnement de nos résidents sont une priorité au quotidien. La présence d'une équipe de soins paramédicaux permet d'offrir un accompagnement répondant aux besoins des personnes âgées présentant des dépendances physiques et/ou n'ayant plus toutes leurs facultés supérieures.

Les grandes missions de notre projet de vie ciblent donc les objectifs suivants :

- être d'abord un lieu de vie, préservant à la fois une réelle intimité pour le résident et son entourage, et la convivialité nécessaire au maintien du lien social tant entre les résidents qu'entre ces derniers et leurs proches.
- être un lieu adapté à la prise en charge de la dépendance conciliant liberté et sécurité pour chacun jusqu'à la fin de la vie
- être un lieu de prévention et de soins où sont prodiguées de façon coordonnée les prestations médicales et paramédicales

Service Hôtelier : Espaces privés et vie en communauté

★ 72 logements individuels (de 21 à 24m²) équipés de :

- lits médicalisés
- appel-malade
- salle de bain adaptée à la mobilité réduite
- prise téléphonique directe et prise télévision.
- nombreux avec balcon,

★ Possibilité de personnaliser son logement avec son mobilier et ses effets personnels



Un logement

★ Nombreux espaces collectifs : salons d'étage (tisanes), salle ergo, salle de rencontre, jardin, terrasse, restaurant ...



Le jardin



L'accueil



La salle de restaurant



La bibliothèque



La salle ergo



Egalement une salle spécialement équipée pour les soins de kinésithérapie au 3^{ème} étage.

Une équipe de professionnels pour vous accompagner

Placée sous la responsabilité générale du Directeur, une équipe pluridisciplinaire œuvre dans tous les domaines pour le bien-être des résidents.



L'équipe médicale et paramédicale : le médecin coordonnateur et la cadre de santé, en lien avec la psychologue, coordonnent la démarche de soin en collaboration avec les partenaires médicaux (médecins traitants, pharmacie, laboratoire...). Les infirmier(e)s (en tenues blanches) assurent les soins au quotidien. La psychologue anime des ateliers et reçoit sur rendez-vous les résidents et / ou leur famille.

L'aide aux actes de la vie quotidienne (toilette, habillage, prise alimentaire, entretien des logements) est assurée par les aides-soignants, et les aides-médico-psychologique (en tenues bleues) ainsi que les agents d'accompagnement (en tenues vertes). L'entretien du linge plat (draps, nappes, serviettes de table, de toilettes) est pris en charge par l'établissement



Le service de restauration : les menus sont élaborés par le chef de Cuisine et son second, en collaboration avec la diététicienne.

Les repas sont confectionnés sur place.

Le petit-déjeuner vous est servi dans votre logement entre 8h et 9h;

Les déjeuner et dîner en salle de restaurant.

Les menus vous garantissent une alimentation équilibrée, variée, adaptée aux régimes et aux préférences.

Une « Commission restauration » se tient régulièrement pour, notamment, vous présenter les menus.



L'équipe d'animation propose des ateliers culturels, manuels ou récréatifs pour satisfaire au plus grand nombre.

L'équipe administrative : composée de la Directrice, du secrétariat et de l'accueil, gère l'administration des dossiers, la facturation, et vous oriente au quotidien.



Intervenants libéraux et prestataires

Différents services (certains à titre payant) sont proposés



Médecin Traitant



Kinésithérapie, Orthophonie
sur prescription médicale



Pédicure -Podologue



Transports
Ambulance et VSL



Salon de Coiffure
tous les lundis après-midi



Pressings pour le linge
personnel, si vous le souhaitez

Autres services



Boutique : Vous pouvez acheter votre nécessaire de toilette (gels douches, shampoings, rasoirs, laque... auprès de l'accueil.

Des distributeurs de boissons et de confiseries sont également à votre disposition au rez-de-chaussée.



Courrier : le courrier acheminé par la poste, vous est remis soit dans votre boîte aux lettres, soit en mains propres

Objets de Valeur : Il vous est vivement recommandé de déposer vos objets de valeur (chéquiers, bijoux, espèces...) au coffre-fort de l'établissement.



Lave-linge et Sèche-linge sont en libre-service au RDC (pensez à rapporter votre lessive.).

Sécurité

Pour votre sécurité, et votre bien-être nous vous remercions de bien vouloir respecter les règles suivantes :

- ne pas fumer à l'intérieur de l'établissement
- ne pas rentrer dans les locaux réservés aux professionnels
- respecter la propreté de votre logement et des parties communes
- ne pas détenir de médicaments non prescrits par votre médecin traitant
- ne pas détenir des produits périssables car risque d'intoxication

Les frais de séjour – Les aides au financement

Les tarifs « Hébergement » et « Dépendance » sont arrêtés par le Président du Conseil Général des Hauts-de-Seine.

Un tarif unique Hébergement auquel s'ajoute un tarif Dépendance lié au niveau de perte d'autonomie du résident (selon l'évaluation GIR réalisée par le médecin coordonnateur).

Tarif Hébergement

Le prix de journée Hébergement comprend l'hébergement, les repas, l'eau, l'électricité, le chauffage, les assurances, l'entretien et la maintenance du bâti, la fourniture et l'entretien de la literie, du linge de toilette et du linge de table, les services collectifs, les frais du personnel non médical

Tarifs Dépendance

Ce tarif recouvre les prestations d'aide nécessaires à l'accomplissement des actes essentiels de la vie quotidienne, les produits d'incontinence, et l'accompagnement par la psychologue.

Quelles sont les aides financières ?

Sous réserve de l'examen des dossiers par les administrations compétentes, certaines aides financières peuvent être demandées :

➤ Aide Sociale :

La Maison des Poètes est habilitée à l'aide-sociale pour la totalité de sa capacité d'accueil. Lorsque les ressources sont insuffisantes pour couvrir le tarif Hébergement, une demande d'aide sociale peut-être déposée au CCAS du domicile avant l'entrée dans l'établissement. Après dépôt du dossier les services du Conseil Général des Hauts-de-Seine vous adresseront une notification. En cas d'accord, le tarif de l'Hébergement sera payé par le Conseil Général à l'établissement qui sera chargé de récupérer 90% des ressources du résident.

➤ Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) :

L'APA sert à financer une partie des frais de dépendance pour les personnes ayant un GIR de 1 à 4. Elle est calculée en fonction du tarif dépendance et des revenus du résident.

Le dossier est à retirer et à déposer au Centre Communal d'Action Sociale de leur commune.

➤ **Allocation logement (APL) :** Cette allocation permet d'assumer, en partie, les frais d'hébergement. Elle s'adresse à toute personne dont les ressources ne dépassent pas un certain plafond défini par la CAF. Elle est calculée en fonction des revenus du résident et des frais d'hébergement. Le dossier est à retirer auprès de la CAF. En cas d'accord, l'APL est versée directement à l'établissement et vient en déduction de votre facture mensuelle.

➤ Les aides fiscales *

L'administration fiscale prévoit une réduction d'impôts pour les personnes hébergées en EHPAD. Cette réduction d'impôts est calculée en fonction des frais d'hébergement et de dépendance après déduction de l'APA.

Pour plus de précision merci de vous adresser à votre centre des impôts.

*ces éléments peuvent varier suivant l'évolution de la réglementation et des barèmes fiscaux.

Conditions d'admission

- avoir au moins 60 ans
- ne plus disposer de l'autonomie de vie nécessaire au maintien à domicile
- assurer le paiement du tarif Hébergement et dépendance ou bénéficier d'une prise en charge de l'aide sociale
- être allocataire d'une caisse de retraite ayant participé au financement de l'établissement

Le dossier d'admission est composé d'un questionnaire administratif et d'un dossier médical. Il doit être adressé **complet** (avec les pièces jointes) à l'établissement pour être enregistré.

Visite de pré-admission

En cas d'avis favorable sur dossier par le médecin coordonnateur, il est impératif de visiter l'établissement.

Cette visite, dans la mesure du possible, doit être faite par ou avec l'intéressé(e). Cette rencontre nous permettra de mieux vous connaître, d'identifier vos attentes et besoins, de vous présenter l'établissement, ses équipes et services, et de répondre à vos interrogations.

C'est à l'issue de cette visite de préadmission que le Directeur prononcera la décision définitive.

Admission

L'établissement vous contactera dès qu'une possibilité d'admission s'offrira. Les admissions sont organisées du lundi au jeudi à partir à 11h.

DES LIENS, DES LIEUX

Lorsque les plus vieux d'entre nous ne peuvent plus accomplir les actes ordinaires de la vie courante, c'est le moment de soutenir les liens qui les unissent à leurs proches, et le moment pour eux de choisir les lieux de leur vieillesse.

*La dépendance met à l'épreuve les **liens** et les **lieux** de la vie passée. ISATIS entend faire qu'elle ne les détruise pas. ISATIS met son savoir-faire au service de ceux qui choisissent de fortifier ces liens et d'accompagner les personnes âgées, nous-mêmes, nos enfants plus tard, jusqu'au bout.*

Passer le seuil de la dépendance...

Entre 2000 et 2020, le nombre des personnes âgées de 80 ans et plus aura pratiquement doublé et atteindra 4 millions. Un quart d'entre elles aura besoin d'aide pour vivre dignement. Face à cette situation inédite, problème majeur des années qui viennent, les réponses actuelles s'arrêtent au seuil de la dépendance, cédant le pas aux structures fortement médicalisées.

ISATIS passe le seuil avec les plus âgés d'entre nous, leurs proches et les responsables publics ou privés qui en ont la charge, jusqu'aux derniers instants de la vie.

Le vieillissement est un cheminement sans retour qui attend d'être accompagné, c'est une histoire qui s'enrichit chaque jour et qu'aucune fatalité, serait-ce la dépendance, n'oblige à rompre.

... sans rupture ni précipitation

ISATIS veut maintenir l'équilibre de la personne âgée en lui donnant les moyens d'éviter le passage brutal et prématuré en établissement. Prévenir la rupture avec la famille, c'est garantir la qualité des liens nouveaux entre la personne âgée et les professionnels. ISATIS offre une chaîne de services souples et modulables, depuis la simple prestation jusqu'à l'hébergement de fin de vie. Les structures d'accueil, domiciles regroupés, seront des lieux pour vivre. Afin de maintenir cet équilibre si fragile qui offre aux plus vieux d'être seuls sans être isolés, soignés sans être manipulés, en sécurité tout en étant libres. Les familiers de la personne âgée doivent pouvoir être soutenus et sortir de l'angoisse d'un maintien à domicile ou de la culpabilité d'un placement. Les familles doivent pouvoir rester partie prenante et pas seulement partie payante. Ce nouveau domicile, qui portera les marques de ce que fut la maison : les souvenirs, les meubles, sera un lieu d'accueil pour les proches et les enfants, jusqu'aux derniers instants de la vie. Que ce soit en établissement ou à domicile, ces derniers instants seront précisément les derniers pour être ensemble. ISATIS veut que ce moment unique pour celui qui meurt et pour les siens soit accompagné dans la vigilance et la chaleur la plus vive par des professionnels qui les soutiennent. De la qualité de ce moment dépend aussi la vie de ceux qui restent.

... dans le cadre du développement local

ISATIS prolonge ou consolide les fils de la trame des ressources locales. Cette trame, cette chaîne associative existe toujours, plus ou moins solide, plus ou moins chaude, plus ou moins efficace. ISATIS se propose d'être l'interlocuteur des maîtres d'ouvrage et des réservataires qui cherchent à définir une politique humainement et économiquement viable. Ils pourront faire appel à ISATIS pour concevoir une opération immobilière ou de services, les assister lors de son montage, la gérer et former son personnel. Les élus locaux pourront également faire appel à ISATIS pour les accompagner dans leurs recherches de solutions afin de répondre aux besoins de leur population la plus fragile.

*La coexistence des générations successives porte les germes de ressources nouvelles. ISATIS a la volonté de maintenir cet équilibre entre les générations, d'être le **lieu** d'échanges multiples entre les mémoires, et le **lien** entre les savoirs et les projets dont la coexistence est porteuse pour chacun et pour la collectivité.*

L'Association ISATIS est membre de la FEHAP et du réseau de l'UNIOPSS.

Charte des droits et libertés de la personne âgée en situation de handicap ou de dépendance

Lorsqu'il sera admis et acquis que toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance est respectée et reconnue dans sa dignité, sa liberté, ses droits et ses choix, cette charte sera appliquée dans son esprit.

1. Choix de vie

Toute personne âgée devenue handicapée ou dépendante est libre d'exercer ses choix dans la vie quotidienne et de déterminer son mode de vie.

2. Cadre de vie

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit pouvoir choisir un lieu de vie - domicile personnel ou collectif - adapté à ses attentes et à ses besoins.

3. Vie sociale et culturelle

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance conserve la liberté de communiquer, de se déplacer et de participer à la vie en société.

4. Présence et rôle des proches

Le maintien des relations familiales, des réseaux amicaux et sociaux est indispensable à la personne âgée en situation de handicap ou de dépendance.

5. Patrimoine et revenus

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit pouvoir garder la maîtrise de son patrimoine et de ses revenus disponibles.

6. Valorisation de l'activité

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit être encouragée à conserver des activités.

7. Liberté d'expression et liberté de conscience

Toute personne doit pouvoir participer aux activités associatives ou politiques ainsi qu'aux activités religieuses et philosophiques de son choix.

8. Préservation de l'autonomie

La prévention des handicaps et de la dépendance est une nécessité pour la personne qui vieillit.

9. Accès aux soins et à la compensation des handicaps

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit avoir accès aux conseils, aux compétences et aux soins qui lui sont utiles.

10. Qualification des intervenants

Les soins et les aides de compensation des handicaps que requièrent les personnes malades chroniques doivent être dispensés par des intervenants formés, en nombre suffisant, à domicile comme en institution.

11. Respect de la fin de vie

Soins, assistance et accompagnement doivent être procurés à la personne âgée en fin de vie et à sa famille.

12. La recherche : une priorité et un devoir

La recherche multidisciplinaire sur le vieillissement, les maladies handicapantes liées à l'âge et les handicaps est une priorité. C'est aussi un devoir.

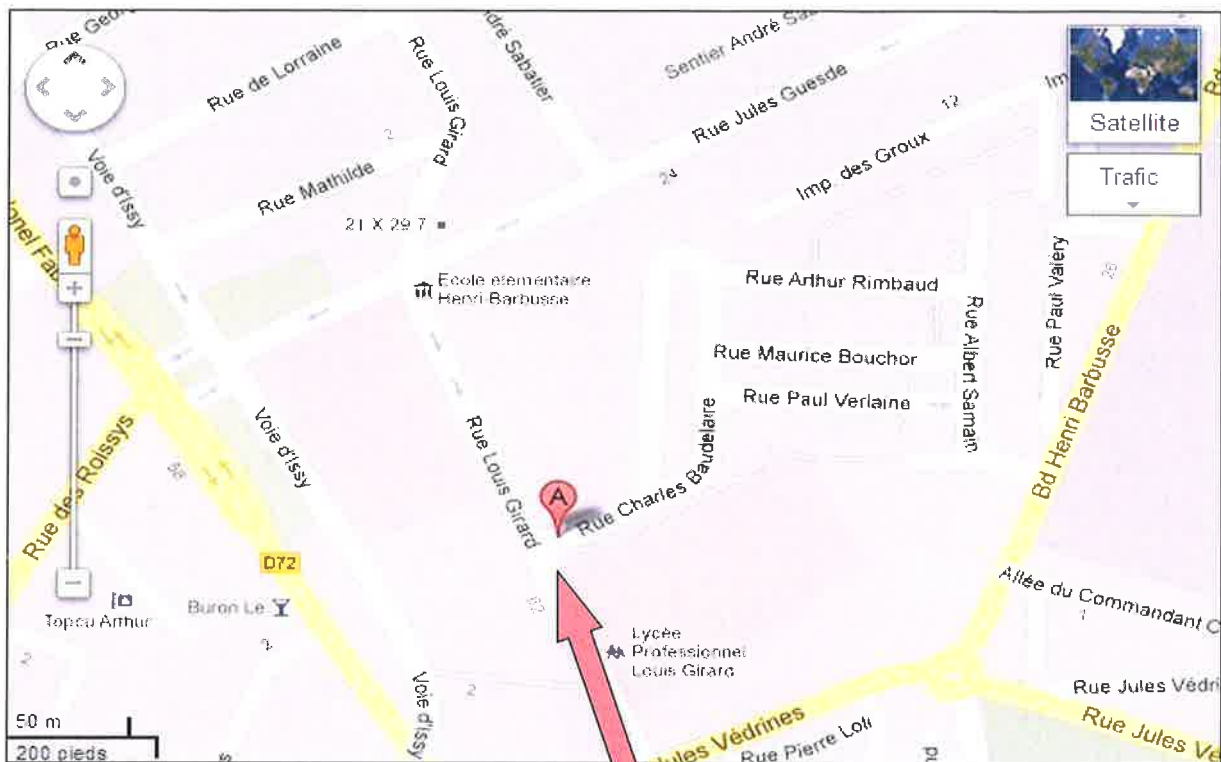
13. Exercice des droits et protection juridique de la personne vulnérable

Toute personne en situation de vulnérabilité doit voir protégés ses biens et sa personne.

14. L'information

L'information est le meilleur moyen de lutter contre l'exclusion.

Situation Géographique – Accès – Horaires



Accès :

➔ Par la Ligne 13 du Métro (ou T3 du Tramway) :

↳ Station Pte de Vanves puis Bus 191 Dir. Clamart, arrêt Barbusse Védrières

↳ ou Station Châtillon-Montrouge puis Bus 323 Dir. Issy Val de Seine arrêt Barbusse Védrières.

➔ Par la Ligne 12 du Métro :

↳ Station Mairie d'Issy puis Bus 323 Direction Ivry, arrêt Barbusse Védrières

Secrétariat ouvert tous les jours de 9h à 12h et de 14H à 17H

Visite de l'Etablissement sur RDV du Lundi au Vendredi.